



COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept le quatorze mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le six mars, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Gérard GUERDER, Mme Brigitte GARSI, M. Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION

Etaient excusés : Michel SCHIBI, Denis BAUR, Viviane WINTERRATH, Gérard THEIS

Absent avec procuration : ./.

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	6
Nombre de votants :	6

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole,

Était excusée : Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

MARS		2017		
Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	15/03/2017	15 h 00	Comité technique	Petite salle de réunion
Jeudi	16/03/2017	18 h 00	Commission Politique Sociale - compétence sociale	Petite salle de réunion
Samedi	18/03/2017	20 h 30	Concert d'ouverture du 11 ^e festival du Printemps Musical en Pays Mosellan	Eglise de Cattenom
Lundi	20/03/2017	17 h 30	Commission Politique Sport-Loisirs	Petite salle de réunion

Mardi	21/03/2017	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		18 h 30	Comité de pilotage compétence informatique I. <i>Présentation de l'état des lieux sur les aspects « qualité de service » et « pratiques informatiques »</i> II. <i>Réflexion sur la thématique n° 4 « Usages liés à la fibre optique », avec comme support la dernière présentation vidéo de Moselle Fibre</i> III. <i>Réflexion sur les attentes des Communes</i> IV. <i>Compte rendu de la rencontre avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole</i>	Salle du conseil
Mercredi	22/03/2017	15 h 00	Commission de suivi du contrat d'affermage de la D.S.P. pour la gestion de l'Espace Nautique Cap Vert I. <i>Approbation du compte rendu de la réunion du 3 février 2016</i> II. <i>Volet technique</i> 1. <i>Bilan 2016</i> 2. <i>Perspective 2017</i> III. <i>Approbation des rapports d'activités 2014 et 2015</i> IV. <i>Coefficient de révision des tarifs : décision de remplacement de l'indice de l'électricité</i> V. <i>Point sur les activités d'animation et de communication</i> VI. <i>Analyse du cahier des doléances</i> VII. <i>Divers</i>	Petite salle de réunion
		18 h 30	Commission Politique Sociale – compétence enfance	
Jeudi	23/03/2017	18 h 30	Commission Politique de l'Environnement	Petite salle de réunion
Mardi	28/03/2017	17 h 30	Bureau communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion
		18 h 30	Comité de pilotage « Projet de Territoire »	Salle du conseil
Jeudi	30/03/2017	16 h 30	Comité Syndical Moselle Fibre	Metz

AVRIL 2017

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	04/04/2017	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	05/04/2017	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
		18 h 00	Commission Tourisme-Relations transfrontalières	Petite salle de réunion
Jeudi	06/04/2017	16 h 00	Visite de territoire Rodemack	Mairie de Rodemack
	08 et 09/04/2017		Marché aux vins	Rodemack
Mardi	11/04/2017	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du conseil

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 14 février 2017

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 14 février 2017.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Pôle Juridique - Service « Marchés Publics »

Par décision n° 4 en date du 16 juin 2015, le Bureau communautaire avait acté la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{re} classe à temps complet. L'agent titulaire de ce grade fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2017. Compte tenu des jours accumulés sur le compte épargne temps et des jours de congé annuel acquis au titre de l'année 2017, il quittera son service courant mai 2017.

Afin d'assurer la continuité du service, une période de tuilage est nécessaire.

Après appel à candidatures et choix du jury,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} avril 2017, un poste de rédacteur territorial à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.

Il est précisé que si cet emploi ne peut être tenu par un fonctionnaire territorial, il pourra être pourvu par un agent contractuel, recruté sur les fondements de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'un emploi) et dont la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et dernier échelon du grade de rédacteur territorial selon l'expérience du candidat.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Amicale du Personnel de la CCCE - subvention

Par délibération n° 3 du 27 juin 2006, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer la subvention à l'Amicale du Personnel de la CCCE sur la base de 838,54 € (valeur 2016) par agent à temps complet, révisable en fonction de l'évolution du point d'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le point d'indice ayant été revalorisé aux dates suivantes :

- +0,60 % au 1^{er} juillet 2016 (cette augmentation n'a pas été prise en compte lors du solde de subvention pour 2016),
- +0,60 % au 1^{er} février 2017.

La subvention par agent à temps complet s'élèverait à 848,21 €.

Compte tenu de l'effectif au 1^{er} janvier 2017 et de l'évolution du point d'indice, la subvention 2017 sollicitée s'élève à 128 544,70 €.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une subvention de 128 544,70 € à l'Amicale du Personnel de la CCCE au titre de l'année 2017,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention attributive de subvention correspondante.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Citadelle Trophy International – Autorisation de mener un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence

Organisé pour la cinquième année consécutive au Golf du Château de Preisch, le Citadelle Trophy International a connu un développement notable dans le domaine du sport, qu'il s'agisse de la qualité de l'évènement sportif ou de l'impact médiatique et économique.

Evènement international dans le Grand Est, le Citadelle Trophy attire chaque année plus de 130 joueurs de Golf, amateurs et professionnels, dans le cadre de l'ALPS Tour.

Cet évènement amène la Communauté de Communes sur le devant de la scène internationale, ce qui lui permet de promouvoir, au-delà de la dimension sportive, son patrimoine et sa politique jeunesse.

Il est proposé que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, partenaire de l'évènement depuis sa création en 2013, poursuive son partenariat avec le Citadelle Trophy International en 2017.

La SAS « TV Sports Events », propriétaire du tournoi depuis 2013, détient le droit exclusif d'organiser ce tournoi au Golf du Château de Preisch dans le cadre du circuit international de l'ALPS Tour.

L'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 prévoit des cas dans lesquels il peut être passé exceptionnellement des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence lorsqu'un seul opérateur économique est en mesure de répondre aux besoins de la collectivité.

Le recours à cette procédure doit pouvoir être justifié par des besoins répondant à des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.

Il est proposé par conséquent de passer, pour l'exécution de cette prestation, un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 transposant les dispositions des directives européennes et prévoyant les mesures d'application de l'ordonnance précitée,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 pris notamment en son article 8,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **de recourir, pour ces raisons, et dans la mesure où un seul prestataire détient des droits exclusifs et est en mesure de réaliser les prestations, à la passation de marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour le marché cité ci-dessus,**
- **de différer à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes actions se rapportant à la mise en œuvre de cette procédure et à engager, en sa qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur les négociations nécessaires à l'établissement des offres.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Action de communication – versement d'une subvention à l'artiste MO pour l'organisation de la 4^e édition du salon « TRAJECTORY »

Dans un courrier en date du 11 janvier 2017, l'artiste local MO a sollicité l'octroi d'une subvention communautaire pour l'organisation de la 4^e édition salon « TRAJECTORY ».

Ce salon a pour objectif d'installer une manifestation ponctuelle d'arts pluriels (peintres, sculpteurs, photographes, plasticiens...) en faisant appel à des artistes confirmés et de notoriété internationale. La 3^e édition en 2016 a attiré plus de 400 visiteurs et 150 personnes à la soirée inaugurale. La tenue de ce salon est prévue au Golf de Preisch qui offre un cadre particulièrement adapté à ce genre de manifestations culturelles.

A ce jour, 9 artistes originaires de France, Luxembourg, Angleterre, Belgique ont confirmé leur participation.

Déroulement prévisionnel :

- 31 mars 2017 : vernissage en compagnie des artistes, avec l'intervention d'une critique d'art, un Tour de Chant et un DJ set,
- 1^{er} et 2 avril 2017 : ouverture au public avec une pièce de théâtre

Pour l'organisation de ce salon, la CCCE est sollicitée à hauteur de **3 200 €** ainsi que pour une aide à la communication (achat d'encarts presse, diffusion dans les réseaux CCCE...).

La Commission « Culture-Patrimoine » en date du 2 mars 2017 a estimé que ce projet ne pouvait bénéficier d'une subvention au titre de la politique culturelle communautaire. En effet le règlement d'attribution des subventions communautaires actuel s'adresse exclusivement aux associations. Le subventionnement d'artistes pour l'aide à la création et/ou l'organisation de salon n'est pas prévu par ce même règlement.

Cette même Commission a toutefois estimé que ce projet apporterait une plus-value artistique forte et contribuerait au rayonnement du territoire. Il pourrait bénéficier d'un soutien communautaire au titre d'une action de communication.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **de soutenir ce projet par l'octroi d'une subvention communautaire de 3 200 € au titre d'une action de communication ;**
- **d'apporter une aide à la communication pour susciter la participation d'un large public à ce salon.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	6
Abstention :	0
Contre :	0

7. Objet : Action de communication – reconduction d'un plan média en 2017 avec LOR FM

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs fait appel à différents médias tout au long de l'année afin de promouvoir les opérations et événementiels qui se déroulent sur son territoire, qu'il s'agisse d'une initiative communautaire ou portée par une association locale.

Depuis 2012, en raison de l'accélération des travaux des programmes assainissement, ERA et VICC, il a été proposé de faire appel à l'un des médias principalement écouté par les automobilistes traversant notre territoire : LOR FM, le média info trafic par excellence connu de tous les travailleurs frontaliers. Cette radio couvre l'axe Metz/Luxembourg et la totalité du territoire communautaire. Les chiffres médiamétrie de 2013 recensent 583 500 auditeurs par semaine.

Deux types de messages avaient été définis : une catégorie à vocation « culture/tourisme » pour la promotion d'événements (Marché aux Vins, Fête médiévale, Fête de la Ste Madeleine, Journées Européennes du Patrimoine...) et une catégorie dite informative pour les travaux en cours dans les Communes membres.

Le Président propose donc de reconduire cette opération en 2017.

Les besoins estimés correspondent aux informations à diffuser sur le territoire, soit sept campagnes au titre des compétences « Culture » et « Tourisme » et sept campagnes au titre des travaux programmés sur le territoire :

Pour rappel : campagne 2012

- spots Culture/Tourisme :	350 spots	7 270,50 €
- information travaux :	600 spots	13 108,80 €
Total :		20 379,30 € HT

Pour rappel : campagne 2013

- spots Culture/Tourisme :	350 spots	7 344,90 €
- information travaux :	1 440 spots	21 458,06 €
Total :		28 802,96 € HT

Pour rappel : campagne 2014

- spots Culture/Tourisme :	1 050 spots	9 851,75 €
- information travaux :	960 spots	14 350,38 €
Total :		24 202,13 € HT

Pour rappel : campagne 2015

- spots Culture/Tourisme :	980 spots	8 060,50 €
- information travaux :	960 spots	13 304,16 €
Total :		21 364,66 € HT

Pour rappel : campagne 2016

- spots Culture/Tourisme :	980 spots	9 419,76 €
- information travaux :	840 spots	15 083,75 €
Total :		24 503,51 € HT

Campagne 2017 : proposition de campagne

- spots Culture/Tourisme :	980 spots	9 072,84 €
- information travaux :	840 spots	14 967,54 €
Total :		24 040,38 € HT

Le montant de ce plan média pour 2017 est donc arrêté à la somme de 24 042,38 € HT.

A l'instar des années précédentes, les frais de production, de diffusion et de TVA à 20 % sont à ajouter à ce plan de communication présenté en H.T.

Le montant total du plan de média s'élève donc à 28 848,46 € TTC.

Il est précisé que ce type de prestation est exclu du décret n° 216-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- de valider le principe de reconduction d'un plan média avec LOR FM,
- d'autoriser le Président à engager les crédits correspondant à ce plan média et à valider les « Bon à Diffuser » qui lui seront présentés en 2017.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	6
Abstention :	0
Contre :	0

8. Objet : Marché aux vins des Plus Beaux Villages de France – tarifs de la régie temporaire « Marché au Vins »

Les 8 et 9 avril 2017, la Communauté de Communes organisera via son Office de Tourisme la 20^e édition du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France® et la Commune de Rodemack.

Une vingtaine de viticulteurs issus, pour la grande majorité, des Plus Beaux Villages de France, proposeront leurs vins à la dégustation et à la vente. Près de 2 000 visiteurs devraient être accueillis.

Vu la décision n° 14 du Bureau communautaire du 25 février 2014 relatif à l'Office de Tourisme communautaire – actualisation du tarif pour la prestation « repas »,

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire du 13 décembre 2016 relatif aux Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2017 – Fixation des tarifs d'entrée,

Vu la décision n° 11 du Bureau communautaire du 24 janvier 2017 relatif aux Marché aux Vins des plus Beaux Villages de France 2017 - Tarif de vente d'un panier pique-nique,

Vu la décision n° 7 du Bureau communautaire du 14 février 2017 relatif aux Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2017 - Tarif des « cours d'œnologie »,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire du 14 février 2017 relatif Marché aux vins des Plus Beaux Villages de France 2017 - Tarif préférentiel Paniers pique-nique,

Il est rappelé que :

- l'encaissement des recettes se fera par la régie temporaire « Marché aux Vins » et non plus par la régie « Office de Tourisme » comme les années précédentes.
- Les tarifs appliqués sont les suivants :
 - Entrée : 5 €/adulte et gratuit pour les moins de 16 ans
 - Entrée à tarif préférentiel pour les tours opérateurs : 4 €
 - Panier pique-nique : 25 €/panier
 - Panier pique-nique à tarif préférentiel : 23 €/panier
 - Cours d'initiation à l'œnologie : 3 €/personne

Les tarifs relatifs à l'inscription des vigneron, et au repas des vigneron proposé le samedi soir, relevant de la régie « Office de Tourisme », il s'avère nécessaire de les confirmer dans le cadre de la régie temporaire « Marché aux Vins »,

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- **de fixer les tarifs suivants :**
 - **inscription des vigneron : 100 €/stand**
 - **repas des vigneron : 18 €/personne**
- **d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

9. Objet : Politique d'aide aux ravalements et modifications de façades - Attribution de subvention

Depuis 2004, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs mène, avec le soutien du Conseil Régional de Lorraine, une politique de soutien aux ravalements et modifications de façades.

En 2009, le règlement d'attribution des aides a été modifié pour renforcer la dimension patrimoniale de cette action. L'accent est mis sur les « maisons remarquables » classées en catégorie 1 qui constituent un élément du patrimoine historique et architectural local, et qui bénéficient d'aides renforcées.

Mme Jela PEJKOVIC a déposé le 8 avril 2015 un dossier de demande de subvention au titre de la politique d'aide aux ravalements de façades concernant une maison de catégorie 1.

La Commission « Culture-Patrimoine » en date du 16 mars 2016 a émis un avis défavorable à l'octroi d'une subvention communautaire, pour les motifs suivants :

- Mme Jela PEJKOVIC a engagé les travaux avant que la CCCE ne l'autorise par l'envoi du dossier de demande de subvention,
- La qualité des travaux entrepris ne répond pas aux critères qui s'imposent aux maisons classées en catégorie 1.

Toutefois, les travaux entrepris par Mme Jela PEJKOVIC répondent au seul critère applicable aux maisons de catégorie 2 concernant le respect de la palette des couleurs.

La conformité de ces travaux a été confirmée par l'avis favorable du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de la Moselle en date du 22 janvier 2016.

Aussi, Mme Jela PEJKOVIC pourrait prétendre à une subvention communautaire de 1 000 € calculée comme suit :

Porteur de projet	Localisation de l'habitation	Catégorie susceptible d'être prise en compte	Montant des travaux (en € HT)	Subvention théorique	Subvention totale proposée	Subvention à verser par la CCCE	Reversement de la Région
Mme Jela PEJKOVIC	Hettange-Grande	2	10 487,34€	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'octroyer à Mme Jela PEJKOVIC une subvention telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous,
- de solliciter auprès des services de la Région Grand Est la participation de 50 %.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Saison culturelle - Participation aux frais de déplacement à Aurillac

Dans le cadre de l'élaboration des saisons culturelles communautaires 2018 et 2019, la Commission « Culture-Patrimoine » en date du 2 mars 2017 a validé la nécessité de repérer différents spectacles qui pourraient être programmés au cours de ces deux saisons.

Aussi, pour enrichir les idées de spectacles et découvrir ceux qui seraient adaptés aux réalités locales (atouts patrimoniaux à valoriser, contraintes locales...), la Commission a souhaité organiser un déplacement au Festival International de théâtre de rue d'Aurillac.

Les membres de la Commission ont proposé d'y effectuer un repérage de spectacles du 23 au 26 août 2017.

Le déplacement à ce festival génèrera des frais d'hébergement, de déplacements, de restauration et de billetterie.

Après avis favorable de la Commission « Culture-Patrimoine » en date du 2 mars 2017,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de prendre en charge les frais comme suit :

- frais d'hébergement + petit déjeuner : 95 € maximum par nuit et par personne,
- frais de repas : 25 € maximum par repas et par personne,
- frais de billetterie : coûts réels,
- frais de trajet (essence, péages ou billets SNCF 2^e classe le cas échéant) : coûts réels.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	6
Abstention :	0
Contre :	0

11. Objet : « Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack » (A.V.P.) - Solde subvention 2016

Depuis 2006, la Communauté de Communes a formalisé une relation privilégiée avec l'Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack., via une Convention de partenariat annuelle. Celle-ci définissait des objectifs communs en matière de valorisation du patrimoine local et de programmation patrimoniale et culturelle.

En 2010, le partenariat a pris la forme d'une convention triennale, dans un contexte marqué par de nombreuses transitions, dont le lancement d'une stratégie de développement culturel et touristique communautaire globale, le renouvellement intégral du Comité directeur de l'Association et les difficultés financières conjoncturelles de l'association ont été les plus importantes.

Cette nouvelle contractualisation a permis de redresser la situation financière de l'Association et de renforcer les liens et collaborations avec la Communauté de Communes. La formule de la convention triennale a été renouvelée pour la période 2013-2015.

Pour 2016, ce partenariat a pris la forme d'une convention annuelle.

Par décision n° 13 en date du 12 avril 2016, le Bureau communautaire a décidé d'octroyer une subvention de 39 500 €. Ce partenariat a fait l'objet d'une convention qui prévoit le soutien de la CCCE pour :

- l'organisation de la manifestation annuelle « Rodemack, Cité médiévale en fête », événement qui attire chaque année plusieurs milliers de visiteurs
- la participation de l'Association aux manifestations portées par la CCCE
- la mise en œuvre d'un nouveau projet artistique « In Situ » (constitué cette année d'expositions artistiques et d'un temps fort en octobre 2016)

Conformément aux termes de cette convention, et compte tenu de l'acompte versé (15 800 €) l'Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack a transmis un bilan financier et qualitatif des actions engagées pour le versement du solde de la subvention, soit 23 700 €.

La nouvelle convention est en cours d'élaboration. Elle précisera les actions pour lesquelles l'Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack sollicite un soutien financier de la CCCE pour 2017.

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 12 avril 2016,

Après avis favorable de la Commission «Politique Culture-Patrimoine» en date du 2 mars 2017,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **de procéder au versement du solde de 23 700 € à « l'Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack » prévu au titre de la convention de partenariat 2016.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour :	6
Abstention :	0
Contre :	0

12. Objet : Moselle Jeunesse Pass'Sports de la CCCE 2016 : subvention à l'association Cap Vert Plongée

Le projet Moselle Jeunesse Pass'Sport de la CCCE est issu d'une réflexion menée depuis 2013 en partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle et les associations sportives du territoire, pour l'organisation de semaines d'animations sportives et socio-éducatives en direction d'un public adolescent, dans les infrastructures sportives communautaires.

Ce projet piloté par la Commission « Sport et Loisirs » de la CCCE consiste à proposer à des jeunes du territoire, âgés de 11 à 15 ans, de découvrir et s'initier à différents sports et activités pratiqués sur le territoire dans plusieurs équipements sportifs communautaires - gymnase à Kanfen, dojo à Cattenom, Tennis Couverts à Cattenom, espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande, Multimédia à Boust - ainsi qu'à l'Etang de Cattenom-Sentzich.

En 2016, trois semaines de stage ont été organisées comme suit :

- du 25 au 29 juillet 2016 ;
- du 16 au 19 août 2016;
- du 22 au 26 août 2016.

En 2016, les associations partenaires ont été les suivantes :

- Vélo Club de Hettange-Grande
- La Fraternelle
- Karaté Club de Cattenom
- Tennis Club de Cattenom
- Kick-Boxing Club de Volmerange-les-Mines
- Judo Club de Cattenom
- Escrime des Trois Frontières
- La Pétanque Kanfenoise
- Aïkido Club de Cattenom
- Les Plongeurs Masqués
- District Basket Club (association d'intérêt communautaire)
- Volley-Club Hettange-Grande

Le coût prévisionnel de ce projet, hors salaires des agents mobilisés sur ce dossier, était estimé à 4 100 € environ, soit 300 € pour la prise en charge de l'activité « accrobranche », 200 € pour le coût des transports des 25 juillet et 16 août, ainsi que 300 € forfaitaire par association.

Il est rappelé que les associations sportives partenaires potentielles de la 4e édition du Moselle Jeunesse Pass'Sports de la CCCE ont été conviées à une réunion préparatoire le 25 mai 2016.

L'association Cap Vert Plongée n'a pu être présente à cette réunion, son Président a toutefois émis le souhait d'intervenir sur l'opération sportive courant du mois de juillet 2016.

C'est pourquoi, il a été demandé aux membres de la Commission réunis le 28 septembre 2016 de se positionner sur la subvention communautaire susceptible d'être octroyée à l'association « Cap Vert Plongée » au titre des appels à projets.

La Commission « Politique Sport et Loisirs » a accordé un avis favorable à l'octroi d'une subvention forfaitaire de 300 € au titre des appels à projets pour la participation de Cap Vert Plongée à l'opération « Moselle Macadam Jeunesse Pass'Sports de la CCCE ». L'attribution de cette subvention a toutefois été conditionnée à l'envoi d'un dossier de demande de subvention communautaire dans le cadre des projets de clubs.

Ce dossier a été déposé par le Président du club, à la Maison Communautaire, le 23 février 2017.

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 30 août 2016 octroyant les subventions aux associations partenaires dans le cadre du Moselle Jeunesse Pass' Sports de la CCCE en 2016,

Aussi et après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 28 septembre 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer à l'association Cap Vert Plongée une subvention forfaitaire de 300 € pour sa participation au Macadam Moselle Jeunesse Pass'Sports de la CCCE 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0

La séance est levée à 18 h 00.

Le Président,
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paquet', with a stylized flourish above it.